

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/11/2011

Réception par le Prefet : 28/11/2011

Publication : 02/12/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-12-2-2

Séance du vendredi 25 novembre 2011

### **DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de donner son accord sur l'attribution de subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon la liste jointe en annexe, pour un montant total de 22 450 € ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 25 NOVEMBRE 2011**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
HEB04092	<b>SEGARD Jean-Pierre</b> Modernisation de 4 chambres d'hôtes à AUBURE	17 251 €	20%	3 450 €	Gîtes de France	4
HEB04093	<b>MONTI Georgette</b> Modernisation d'un meublé de tourisme à WINTZENHEIM	25 000 (plafond)	20%	5 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
HEB04094	<b>EARL MEYER-KRUMB</b> Création de 2 meublés de tourisme à SIGOLSHEIM	70 000 (plafond)	20%	14 000 € (plafond)	Gîtes de France	2
	<b>Total</b>	<b>112 251 €</b>		<b>22 450,00</b>		<b>7</b>

Ces dossiers ne font l'objet d'aucun cofinancement